

# FONDS DE DOTATION

## Diversité-Education-Culture

Siège 15, rue du Bellay 67200 Strasbourg

déclaré en préfecture du Bas-Rhin le 29 février 2016

rendu public par insertion au Journal Officiel le 2 avril 2016 - annonce n° 2221

### RAPPORT D'ACTIVITES SUR LES COMPTE DE L'EXERCICE DE L'ANNEE 2017

#### PREAMBULE

Le Fonds de dotation Diversité Education Culture (DEC) a une existence légale depuis le 2 avril 2016. Son siège au 15, rue du Bellay 67200 Strasbourg. Le Fonds a pour objet social de :

- Participer à l'épanouissement des habitants d'Hautepierre et d'autres quartiers urbains, à travers notamment la promotion de la diversité culturelle, le développement économique et social local, en s'appuyant sur et en encourageant les initiatives citoyennes.
- S'engager pour le vivre ensemble, la cohésion sociale, le développement économique et solidaire et s'inscrire dans une mission d'intérêt général.

Le FDDEC sera un lieu de concertation et de coopération en vue de promouvoir le développement durable, l'entreprenariat solidaire et éthique, de favoriser la mixité et la diversité culturelle.

- Recevoir et gérer, le cas échéant, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable,
- De réaliser des œuvres ou des missions dédiées à la promotion sociale des individus et des peuples, à leur développement culturel, éducatif et économique ainsi qu'à l'inclusion sociale sous toutes ses formes.

Le fonds de dotation pourra également soutenir toute personne morale poursuivant des actions d'intérêt général en lien avec le présent objet, et de façon générale, toute opération autorisée par la loi pour ce type de structures et notamment les appels à la générosité publique après autorisation préfectorale.

A sa création Il a fait l'objet d'une dotation initiale de 15.000€ versée par l'association Avicenne Education-Sciences-Culture membre moral fondateur du fonds pour la constitution de la dotation légale.

#### RAPPORTS DU FONDS AVEC LES TIERS

L'accord de partenariat signée avec le FD Passerelles a pour objet de formaliser les obligations et objectifs de chacun des partenaires qui seront contrôlés dans le cadre d'une commission de partenariat se réunissant régulièrement. Pour mener à bien la gestion des projets, le fonds de dotation Passerelles est devenu l'associé majoritaire de la SCI « Avicenne » dont les statuts ont été modifiés en 2016 mais signés le 24 janvier 2017 dans le cabinet de Me Fritsch susmentionné, et dont le fonds de dotation Passerelles est également le gérant personne morale majoritaire, représenté physiquement par le fondateur du fonds Ayyoub Abouliqin, et le Fonds de dotation DEC, Diversité, Education et Culture,

Le capital social de la société est réparti à concurrence de 67 parts pour le fonds Passerelles et 33 parts pour DEC.

Dans le cadre de ce partenariat le fond de dotation Passerelle doit apporter les fonds nécessaires pour l'achèvement des travaux du bâtiment en construction et commencer les travaux de construction sur la partie du terrain réservée au locaux commerciaux dont les dividendes des loyers seront répartis sur les actionnaires de la SCI dont fait partie le fond DEC.

## FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Conformément à ses statuts, divers organes de gouvernance ont été installés au sein du Fonds : La transparence, par la définition et la mise en œuvre partagées des règles de fonctionnement,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration est composé de quatre membres, dont la liste a été envoyée à la Préfecture et actualisée dans les délais, il s'agit de :

- Monsieur Abdelhafid AKHMIM, Fondateur président et administrateur,
- Monsieur Salah ARBEL, Fondateur, secrétaire général, administrateur
- Madame Hamid HAMDI, Fondateur, trésorier, administrateur
- Association Avicenne, Représentée par Aly NIASS, administrateur

Afin de mener à bien son objet social, le fonds s'est réuni 3 fois en 2017, notamment pour discuter et valider les choix techniques de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du conseil d'administration de la SCI Avicenne :

Les séances du Conseil d'Administration ont été convoquées par le Président selon le calendrier suivant :

☞ Le 24 janvier 2017 : la signature et l'acceptation de la donation des actions.

☞ Le 18 mai 2017 : la préparation de l'inauguration du centre avicenne

☞ 27 Décembre le rapport financier et les comptes de l'exercice clos.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds de dotation n'a pas présenté de demande d'autorisation d'appel à la générosité publique.

### LISTE DES LIBERALITES RECUES PAR LE FONDS

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 le fonds de dotation a reçu une donation de 33% de des actions de la SCI Avicenne, société civile immobilière au capital de 1000€ et propriétaire d'un bâtiment au 43-45 Avenue Racine 67200.

### COMPTE DE RESULTAT

Bilan au 31/12/2017

L'exercice 2017 du fond se caractérise par l'absence de mouvement financier :

Recettes :	0€	Dépenses :	0€
------------	----	------------	----

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Dotation initiale à débloquenter : 15 000€  Dons et mécénat : • Dons et mécénat : 0€ • Dons non affectés : 0€  Subvention de fonctionnement: 5 000€	Services extérieurs: • Location, maintenance, assur: 10 000 € • Honoraires juridiques: 2 000 € • Honoraires comptables: 1 500 € • Honoraires commissaire aux comptes: 2 000 € • Honoraires consultant: 1000€ • Frais de colloques et prospection : 1 000 € • Frais de banques 200 € • Divers: 500 €
<b>TOTAL :</b> 20 000 €	<b>TOTAL :</b> 20 000€

Pour le conseil d'administration,  
 Le président,  
 Monsieur Abdelhafid AKHMIM

